

Image not found or type unknown



Droit de garde des enfants

Par **misterine**, le **12/12/2015** à **11:30**

Bonjour , mon ex compagne refuse lors de mes droits de visites de laisser sortir (alors qu'elle est présente) les enfants avant 19h pétante comme sur le jugement , j'arrive en effet vers 18h 30 ou 18h 40 , elle me laisse poiroter jusqu'à l'heure précise , je trouve ça de l'abus , en as-t-elle le droit ? sachant que j'ai un trajet de deux fois 40 minutes de mon domicile ..rnMerci de vos réponses

Par **cocotte1003**, le **12/12/2015** à **12:53**

Bonjour, oui elle a le droit, cordialement

Par **misterine**, le **12/12/2015** à **13:14**

donc il faut faire appel au jaf ...ça prête aux sourires...quel horreur un père qui à 20 min d'avancec'est juste une réflexion personnelle...j' imagine saisir le juge pour 20 min d'avance quelle tolérance ..à l'heure ou les pères ont parfois presque 6 h voir un jour de retard...